

du 2 août 1914

au

12 février 1917

Séance du 2 août 1914

- Délibération N° 447 Demande de nomination de M.Gandelot comme 2e garde champêtre de Pinon

L'an mil neuf cent quatorze, le deux août à 8h 1/2 du matin, le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Vairon, Maire. Étaient présents M.M Guérot, Hénott, Callay, Dufresnoy, Martin, Fritsch, Vairon, Roger, Aubineau et Dinobel.

Absents M.M. Guyart et Adam.

Le conseil municipal, considérant l'époque critique, que nous traversons en ce moment, considérant l'importance qu'il y a de sauvegarder les intérêts de toute la population considérant en outre l'âge avancé de M. Charlot, garde actuel, et voulant que le service soit fait d'une façon régulière

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide que M. Gandelot Ernest Jean Baptiste, ancien garde pendant 22 ans dans la commune de Pommiers sera désigné comme deuxième garde-champêtre de la commune de Pinon et prie M. le Préfet d'approuver cette nomination dans le plus bref délai possible.

-Délibération N° 448 Commission de mobilisation générale.

M. le Maire, obligé de partir sous les drapeaux, délègue M. Fritsch, adjoint et désigne en outre pour le seconder Messieurs Guéret, Hénot, Callay, Dufrénoy, Martin Roger, Aubineau et Dinobel.

- Délibération N° 449 Approvisionnement en farine et viande

3° M. le Maire et le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien intercéder près de l'autorité militaire pour que la commune soit approvisionnée en farine et viande attendu qu'elle est obligée outre sa population de pourvoir à l'alimentation des hommes mobilisés pour la garde de la voie ferrée sur son territoire.

Fait et signé les jour mois et an que dessus.

Signatures des présents.

Séance du 22 août 1914-

-délibération n°450 -assistance aux familles nombreuses pendant la guerre de 1914-

L 'an mil neuf cent quatorze le vingt deux Août à huit heures du soir le Conseil Municipal de la commune de Pinon s'est réuni en urgence à la mairie sur la convocation qui lui a été faite par M.FRITSCH adjoint remplaçant de M .Vairon Léon ,Maire appelé sous les drapeaux.

Présents :M.A.Gueret , Henot , Dufrénoy , Fritsch , Roger et Pinabel.

Absents :Vairon , Callay, Adam, Martin, Guyart et Aubineau

Monsieur le Président donne lecture aux membres de l'assemblée d'une lettre de M .le Préfet de l'Aisne en date du 15 août 1914 priant de Conseil Municipal de décider par application des articles 5 de la loi du 14 Juillet 1913 et 10 du décret du 1er décembre suivant que pendant la durée de la guerre, le montant des allocations sera payé aux femmes des ayants droit des familles nombreuses.

le Conseil,

Vu les articles de la loi du 14 juillet 1913 et du décret du 1er décembre suivant, donne un avis favorable au paiement des allocations des femmes des ayants droit des familles nombreuses.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 7 septembre 1914-

délibération N°451 ravitaillement en farine.

L'an mil neuf cent quatorze le sept septembre à une heure du soir le Conseil Municipal de la commune de Pinon s'est réuni en urgence à la mairie sur la convocation qui lui a été faite par M.FRITSCH adjoint remplaçant de M .Vairon Léon ,Maire appelé sous les drapeaux.

Présents :M.A.Gueret , Henot , Callay , Martin , Dufrénoy, Fritsch , Roger et Pinabel.

Absents :Vairon , Guyart , Adam ,Aubineau.

Monsieur le Président donne avis à l'assemblée que vu la pénurie dans laquelle se trouve la commune de Pinon de pouvoir s'approvisionner en farine lui demande que les communes d'Allemant et Vaudesson qui , jusqu'à ce jour venaient chercher leur pain le produisent par leurs propres moyens à partir du vendredi 11 septembre 1914ou fournissent à M Huet boulanger à Pinon le stock de farine nécessaire au ravitaillement en pain des deux communes susnommées.

Le Conseil, après en avoir délibéré admet donné par Monsieur le Président .

Fait et signé en séance les jour ,mois et an que dessus.

séance du 14 janvier 1915

délibération N°452: Emprunt de 1916 à M .Cléret Adolphe à Pinon.

L'an mil neuf cent quinze le quatorze janvier le Conseil Municipal de la commune de Pinon s'est réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M.FRITSCH adjoint au maire absent appelé sous les drapeaux.

Présents : Gueret ,Henot , Martin ,Callay ,Dufrénoy ,Fritsch ,Roger et Pinabel.

Absents :Vairon ,Adam ,Guyart et Aubineau.

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de ce qui suit:

l'Autorité Allemande demande par note du 8 janvier 2015 que la commune de Pinon ait à payer au plus tard le 14 janvier 1915à la commandanture d 'Anizy le château une contribution de trois mille seize francs .

Les membres de notre commune sont solidaires pour le paiement de ladite somme.

Le service des finances étant suspendu dans la région par suite de l'occupation allemande, le Conseil demande à M.le Préfet de l'autoriser à emprunter à M. Cléret Adolphe, négociant à Pinon la somme de 3016f. trois mille seize francs pour servir à payer la contribution ci-dessus.

Ledit emprunt ne pourra avoir une durée de moins de six mois.

Le Conseil Municipal s'engage à payer à M. Cléret l'intérêt de ladite somme au taux de 4%, à partir du 15 janvier 1915, et à rembourser le capital de 3016 F,et les intérêts échus ,deux mois après la signature du traité de paix.

Fait en séance les jour mois an que dessus.

séance du 19 mars 1915

délibération N°453: Emprunt de 2000f à M . Desmarest Théodore à Pinon.

L'an mil neuf cent quinze le dix neuf mars, à une heure et demie de l'après -midi le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni en séance extraordinaire ,sous la présidence de M Fritsch ,Adjoint ,en l'absence de M. le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents : Mrs Gueret, Henot, Callay, Dufrénoy, Fritsch, Roger et Pinabel.

Absents : Martin, Vairon, Adam et Aubineau.

Monsieur expose à l'assemblée ce qui suit:

M.Huet , boulanger à Pinon ,m'informe qu'il ne peut plus assurer plus longtemps le ravitaillement en pain de la population par suite du manque de numéraire afin d'acheter de la farine.

Le conseil Municipal,

Vu l'exposé ci-dessus

Vu la suspension du service des finances par suite de l'occupation allemande et voulant assurer à la population le pain nécessaire, demande à M. le Préfet de l'autoriser à emprunter à M. Desmarest Théodore, négociant à Pinon, la somme de 2000f(deux mille francs)pour servir à l'achat de farine.

Ledit emprunt ne pourra avoir une durée de moins de six mois.

Le Conseil municipal s'engage à payer à M .Desmarest l'intérêt de ladite somme au taux de 4% à compter du vingt mars mil neuf cent quinze et à rembourser le capital de 2000 f et les intérêts échus deux mois après la signature du traité de paix.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 7 avril 1915

délibération N°454: Emprunt de 3000f à M. Ladeuille Lucien à Pinon.

L'an mil neuf cent quinze, le sept Avril ,à une heure et demie du soir ,le Conseil municipal de la commune de Pinon ,s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M Fritsch ,Adjoint , en l'absence de M le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents :M.M.Guéret, Callay, Henot, Dufrénoy Fritsch, Roger et Pinabel.

Absents : M.M. Matin, Vairon, Guyart, Adam et Aubineau.

M.le Président donne connaissance à l'assemblée de ce qui suit:

Par une note en date du 5 Avril 1915, l'autorité allemande demande que la commune de Pinon ait à payer au plus tard le 10 Avril 2015, à la commandanture d'Anizy le Château une contribution de 3000f-trois mille francs-

Le service des finances se trouvant suspendu dans la région par suite de l'occupation allemande, le Conseil demande à M. le Préfet de l'autoriser à emprunter à M. Ladeuille Lucien ,charcutier à Pinon ,la somme de 3000f-trois mille francs -pour servir à payer la contribution ci dessus.

Ledit emprunt ne pourra avoir une durée de moins de six mois.

Le Conseil municipal s'engage à payer à M.Ladeuille l'intérêt de ladite somme au taux de 4% à partir du 11 avril 1915 et à rembourser le capital de 3000 f et les intérêts échus deux mois après la signature du traité de paix.

délibération n° 455 émission de bons communaux-1ere série-

M. le Président expose au Conseil qu'il a été requis par la comandanture allemande d'émettre des bons communaux à l'instar de ceux de la ville de Chauny pour permettre l'échange de bons de travail individuels délivrés aux ouvriers par les autorités allemandes à partir de ce jour.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré décide d'émettre :Mille bons à 0,50 F, Sept cents bons à 1F, quatre cents bons à 2 F et deux cents bons à 5F,émission totale 3 000F.Trois mille francs. Les bons seront extraits d'un registre à souche et ainsi libellés:

Commune de Pinon	Mr	1ere série
Bon de	Francs	
La caisse municipale remboursera au porteur		N°
la somme de.....	Francs	
signatures		

Le Maire, Les Conseillers délégués,
décision du conseil municipal du 7 Avril 1915

Chaque bon sera revêtu de la signature du Maire et de celles de trois conseillers ils porteront le sceau de la mairie.

Le Conseil municipal délègue à cet effet M.M. Pinabel , Hénot et Guéret.

Après la conclusion de la paix et dans le délai de 6 mois, ces bons seront centralisés et remboursés au porteur .

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus.

Séance du 14 MAI 2015

Délibération n°456: ravitaillement de la commune de Pinon.

La séance étant ouverte sous la présidence de M .Fritsch ,Adjoint ,en l'absence de M. le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents: MM. Guéret, Callay , Hénot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel .

Absents :MM.Martin, Adam, Vairon, Guyart et Aubineau.

Nous soussignés, membres du Conseil municipal ,et en vue du ravitaillement de la commune de Pinon ,donnons par la présente, pouvoir à M.Régnier Représentant du Comité régional d'alimentation d'Anizy aux fins d'engager valablement en notre nom vis à vis du Comité d'alimentation du District de Tergnier ,à concurrence de dix francs par tête d'habitant et par mois ,soit un total de 5 990F et ce, pour une période ne dépassant pas trois mois après la cessation des hostilités.

signer à cet effet tous procès verbaux, pièces, reçus et documents généralement quelconques, nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en tant que de besoin substituer dans le présent pouvoir tous autres membres des Comités régionaux.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 4 juin 1915

Délibération n°457:Emission de biens communaux 2eme série.

La séance étant ouverte sous la Présidence de M.Fritsch, Adjoint, en l'absence de M. Le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents: MM.Guéret , Callay, Hénot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel.

Absents :MM.Martin, Adam, Vairon, Guyart et Aubineau.

M .le Président informe l'assemblée que l'émission de bons communaux par décision du Conseil municipal en date du 7avril et se montant à la somme de 3 000F(trois mille francs),étant devenue insuffisante afin de faire face au paiement des ouvriers occupés par l'autorité allemande ,demande au Conseil municipal l'autorisation d'émettre une 2e série de bons communaux ,en vertu de la décision précitée ,à savoir:

Trois cents bons de 5 F: 1.500F

Deux cents bons de 2 F: 400F

Cent bons de 1F : 100F

Total :2.000F

Montant total: Deux mille francs

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide l'émission des bons ci-dessus indiqués.

Fait et signé en séance les jour mois an que dessus.

Séance du 18 juillet 2015

Délibération N°458: Emprunt de 784 F à M. Cléret Adolphe de Pinon.

L'an mil neuf cent quinze le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni en séance extraordinaire le 18 Juillet, sous la présidence de M. Fritsch, Adjoint, en l'absence de M. le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents: MM. Guéret, Callay, Fritsch, Dufrenoy, Roger et Pinabel.

Absents : MM. Martin, Adam, Vairon, Guyart et Aubineau.

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée de ce qui suit:

Par une note en date du 14 Juillet 1915 l'autorité allemande demande que la commune de Pinon ait à payer au plus tard le vingt du même mois à la commandanture d'Anizy le Château une contribution de 2 263 F.-deux mille deux cent soixante trois francs-

La commune de Pinon ayant déjà payé en différentes fois et pour le même objet la somme de 7 257,74 F ,ne peut aujourd'hui s'acquitter de la somme demandée par suite du manque de numéraire dans la commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal ne peut que fournir la somme de 784F. - Sept cent quatre vingt quatre francs-, laquelle somme sera empruntée à M . Cléret Adolphe, négociant à Pinon.

Ledit emprunt ne pourra avoir une durée de moins de six mois.

Le Conseil municipal s'engage en outre à payer à M Cléret l'intérêt de ladite somme au taux de 4 % à partir du 23 Juillet 1915,et rembourser le capital de 784 F et les intérêts échus deux mois après la signature du traité de paix.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du cinq Septembre 1915

Délibération N°459: Emission de bons communaux 3e série

La séance est ouverte sous la présidence de M .Fritsch ,Adjoint ,en l'absence de M. le Maire appelé sous les drapeaux.

Présents: MM. Guéret, Callay, Hénot, Fritsch, Dufrenoy, Roger et Pinabel.

Absents: MM. Martin, Adam ,Vairon , Guyart et Aubineau.

L'autorité allemande demande que les ouvriers occupés par elle soient dorénavant payés par les communes à raison de 1f25 par jour.

Le conseil municipal vu la demande qui lui a été adressée et en vertu de la délibération qu'il a prise à ce sujet le 7 avril 1915 concernant l'émission de bons communaux et celle du 4 juin suivant ayant trait au même objet ,décide d'émettre une 3e série de bons communaux à savoir:

400 Bons de 5 F	2 .000F
300 Bons de 2F	600F
300 Bons de 1F	300F
200 Bons de 0,50F	100F
Total	3.000F

L'émission de la 3e série de bons communaux s'élève donc à la somme de trois mille francs.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 21 octobre 1915

Délibération N°460:Emission de Bons Régionaux.

L'an mil neuf cent quinze le vingt et un octobre à dix heures du matin, le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et la présidence de M. Fritsch ,Adjoint ,en l'absence du Maire.

Présents: MM.Guéret, Callay, Hénot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel.

Le Conseil, lecture faite du compte rendu des réunions de Chauny du 16 octobre 1915,et de Fourmies du 17 octobre 1915,

Considérant

- que les ressources en numéraires sont épuisées dans toutes les communes,
- que les charges sont sans cesse en augmentation et qu'il y a intérêt à posséder des Bons Régionaux jouissant de grandes facilités de circulation et d'échanges,

Délibère :Par suite des nécessités de la guerre, une émission de papier monnaie sous forme de Bons Régionaux s'élevant à quatre millions de francs ,divisés en coupons de 1 000F, 500F, 100F, 50F, 5F, 1F, 0,50F, 0,25F est décidée dans les communes: Trélon, Fourmies, La Capelle, Sains-Richaumont, Crécy, La Fère, Crépy, Tergnier, Chauny, Apilly, Coucy le Château, Anizy le Château, Allemant, Brancourt, Chaillevois, Chavignon, Faucoucourt, Lizy, Merlieux et Fouqueroles, Monampteuil, Montbavin, Pargny-Filain, Suzy, Urcel, Vaudesson, Vauxaillon, Wissignicourt, Cessières, Filain,

Séance du 5 Novembre 1915

Délibération n°461:émission de bons régionaux-

L'An mil neuf cent quinze le cinq novembre à onze heures du matin le conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M.FRITSCH Joseph, adjoint au maire, absent.

étaient présents: M.M.Guéret, Callay, Hénot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel .

Le Conseil, lecture faite du compte rendu de la délibération prise le 24 octobre 1915 par les membres du Comité de contrôle réunis à Fourmies concernant:

1° le choix fait par le Comité de Monsieur Paul Marchandise notaire à Fourmies comme mandataire et fondé de pouvoirs.

2° la répartition du montant de l'émission entre toutes les communes au prorata de l'effectif de la population de chacune d'elles d'après le recensement de 1911 soit 283.416fpar habitant et le tableau ci après:

Pour la commune de Pinon:524 habitants .Répartition 14.851f.

3° la création des coupures suivantes:

bons de 20 francs 2.000.000 de francs ou 100.000 billets

bons de 5 francs 1.000.000 de francs ou 200.000 billets

bons de 1 franc 500.000 francs ou 500.000 billets

bons de 0,50 franc 300.000 francs ou 600.000 billets

bons de 0,25 franc 200.00 francs ou 800.000 billets

4.000.000 francs 2.200.000 billets

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions prises par le Comité et la répartition proportionnelle mettant à la charge de la commune la somme de Quatorze mille huit cent cinquante et un francs et ce sans nuire à la solidarité envers les tiers.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par tous les membres présents.

Séance du 4 Mars 1916

Délibération n°462:2eme émission de bons régionaux

L'An mil neuf cent seize , à six heures du soir le conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M .Fritsch ,adjoint .
étaient présents: M.M.Guéret, Callay, Hénot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel .

Le conseil ,lecture faite du compte rendu de la séance de la commission de contrôle des bons régionaux tenue à Fourmies le 14 avril 1916,

Considérant qu'une nouvelle émission de bons régionaux est indispensable pour faire face aux charges qui pèsent de plus en plus sur les communes,

Délibère :par suite des nécessités de la guerre, une émission sous forme de bons régionaux s'élevant à 12.000.000 de francs est décidée entre les 196 communes et avec leur garantie solidaire.

Cette émission aura lieu par tranches successives que la commission de contrôle jugera utiles et nécessaires au fur et à mesure des besoins de la région.

Sur cette émission les frais seront d'abord fractionnés, trois réserves seront formées et resteront entre les mains de la commission de contrôle:

A. l'une pour payer l'impôt suivant la répartition qui sera établie par l'autorité allemande entre les communes.

B.une pour payer les listes des salariés d'ouvriers, présentées par l'armée allemande de façon que ces salaires ne soient pas à la charge particulière de certaines communes, mais soient réparties entre toutes les communes suivant le nombre d'habitants d'après le recensement de 1911.

C.la troisième pour payer au service organisé par M. le Capitaine Weber la farine allemande et les pommes de terre.

Ces dépenses seront appliquées à chaque commune suivant sa consommation .En outre il sera fait sur cette émission un prélèvement d'une somme suffisante pour rectifier d'après les renseignements fournis par l'armée allemande la répartition des impôts du troisième trimestre 1915 qui a été faite par tête d'habitant au lieu d'être appliquée suivant ce qui était revu par chaque commune.

Les sommes retenues indûment aux communes leur seront restituées avant tout partage et seront portées au débit des communes à qui elles auraient dû être retenues primitivement.

Le surplus des bons régionaux formant l'émission sur partagé entre les communes dans la proportion de leurs besoins, suivant les indications que chacune a fait connaître lors de l'enquête à laquelle la commission a procédé .Un compte sera établi pour chaque commune indiquant la part payée à son acquit.

Le conseil municipal confirme tous les pouvoirs précédemment conférés aux membres de la commission de contrôle:

M.M. Descambres Président , Maire de Champs

Coppeaux , Maire de Fourmies

Roquin, Maire de Coucy le Château

Glover, Délégué de la commission for relief in Belgium pour le district de Tergnier.

M.Divulers ,Délégué de la même commission pour le district de Fourmies .

Et leur donne tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour parvenir à cette émission dont le siège est à Fourmies.

Cette commission de contrôle pourra substituer dans tout ou partie de ses pouvoirs ,M. Paul Marchandise notaire à Fourmies. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal par tous les membres présents.

Séance du 2 juin 1916

délibération N° 463 : commission de ravitaillement for Relief in Belgium et du Comité français.

L'an mil neuf cent seize le deux Juin, à une heure du soir ,le Conseil municipal de la commune de Pinon ,s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Fritsch ,Adjoint au Maire ,absent.

Présents : MM.Guéret, Callay, Hériot, Fritsch, Dufrénoy, Roger et Pinabel.

Se référant aux informations reçues du Centre du District, M .le Maire expose que les organisations qui consacrent leurs efforts à assurer les subsistances de la population se heurtent chaque jour à de nouvelles difficultés.

D'une part, l'action concertée de "The commission of Relief in Belgium "et le Comité Français, est entravée par la pénurie qui règne sur tous les marchés ,les restrictions apportées à la liberté des importations ,les conditions extrêmement précaires de la navigation et des transports et ,dans un autre ordre d'idées, par la limite de leurs moyens financiers.

Il est donc nécessaire de rechercher et d'accepter les compléments indispensables ainsi qu'il a été fait jusqu 'à présent pour la farine indigène et les pommes de terre.

D'autre part, les ressources nécessaires doivent être mises à la disposition des délégués qui assument la responsabilité..... .les habitants intéressés et bénéficiaires immédiats des avantages obtenus ,ne consentant pas toujours spontanément aux sacrifices correspondant à ces avantages.

Pour obvier dans l'avenir à cette situation ,et concilier l'intérêt public avec les intérêts particuliers ,l'Autorité allemande ,représentée par M. le capitaine Weber ,propose d'affecter au paiement des denrées et produits destinés à la population ,les 20% des Bons régionaux qui seront versés comptant pour paiement des réquisitions de récoltes de 1916.

Les sommes à provenir de cette origine alimenteraient un crédit mis à disposition de M .le Capitaine Weber pour l'objet défini ci dessus.

Le coût des fournitures effectuées serait prélevé sur ce crédit, chaque groupement, région ou commune ne devant payer en fin de compte ,que les sommes qui lui eussent été réclamées de toute autre manière.

Il appartiendrait aux communes de prendre à l'égard de leurs habitants, dernier créanciers ,les arrangements et engagements utiles(paiement ,reconnaissance de dette etc...)

La comptabilité se trouverait simplifiée ainsi que les mouvements et recherches de fonds.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil,

1°Adopte la proposition ci-dessus et autorise les membres qualifiés de lui donner toute suite utile,

2°S'engage à assurer le paiement des particuliers intéressés et leur fournir toutes garanties équivalentes.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 12 JUIN 1916

Délibération N°464: Commission de ravitaillement For Relief in Belgium et du Comité Français.

L'An mil neuf cent seize le Conseil municipal de la commune de Pinon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M .Fritsch Adjoint au Maire absent à deux heures du soir.

Présents:M.M. Guéret, Callay, Hénot, Dufrénoy, Fritsch, Roger et Pinabel.

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations en date des 14 mai 1915,2 juin 1916,relatives au Ravitaillement de la commune de Pinon par la commission For Relief in Belgium,Le Comité national de secours et d'alimentation du Nord de la France et le Comité de District de Tergnier,

Vu la demande de ces organismes de voir clôturer au 31 Décembre 1915 le premier exercice des opérations de Ravitaillement,

Vu les Comptes du Ravitaillement de la commune de Pinon qui se résument comme suit:

Valeur des marchandises reçues par la commune de Pinon au 31 Décembre 1915.....19 710F95

Valeurs remises en paiement au Comité Régional d' Anizy le Château:

a-Espèces et Billets de Banque

b-Bons de Ville.....335F60

Soit un solde débiteur de.....19 375F35

En faveur du Comité Régional d'Anizy le Château

Approuve,

Les opérations du ravitaillement de la Commune de Pinon et reconnaît l'exactitude du compte tel qu'il est arrêté ci-contre se soldant par un débit de dix neuf mille trois cent soixante quinze francs trente cinq centimes à la date du 31 décembre 1915.

Décide que ,

une copie de la présente délibération sera délivrée à la Commission For Relief in Belgium ;un duplicata sera remis au Comité de District de Tergnier ;un triplicata au Comité Régional d'Anizy le Château; un quadriplicata au Comité d'alimentation du Nord de la France et une autre copie au Comité national de secours et d'alimentation . Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 1er Juillet 1916

Délibération N°465:Bons communaux spécimens et souvenir

L'An mil neuf cent seize le premier juillet le Conseil municipal de la Commune de Pinon s'est réuni en séance à une heure du soir sous la présidence de M Fritsch Adjoint.

Présents: MM.Gueret, Callay, Hénot, Dufrénoy, Fritsch, Roger et Pinabel.

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée d'une demande faite par les délégués américains en vue de conserver comme spécimens et à titre de souvenir une collection de Bons communaux, à savoir:

3Bons de 5F N° 105 -110 et 111

3BONS DE 2F N°604-657et 658

3Bons de 1F N°915-916 et 917

3Bons de 0,50F N° 1168-1169-1180

Après délibération le Conseil municipal donne satisfaction à MM les délégués américains et décide que ces Bons ne seront pas présentés au Remboursement ;qu'en conséquence ils sont annulés et diminuent l'émission totale des Bons communaux de 25F50.

Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus.

Séance du 30 Octobre 1916-

délibération N°466: Ravitaillement par la Commission for Relief in Belgium .C.R.B.

Ravitaillement par la Commission for Relief in Belgium

Avec le concours du Comité national de secours de l'alimentation du nord de la France ,du Comité de district de Tergnier ,et du Comité Régional d'Anizy le Château(Aisne)

Le Conseil municipal ,

Vu les délibérations en date du 14 mai 1915 relatives au ravitaillement de la commune de Pinon par la Commission for Relief in Belgium , le Comité national de Secours et d'Alimentation du Nord de la France et le Comité de district de Tergnier,

Vu la demande de ces organismes de voir clôturer au 30 juin 1916 le second exercice des opérations de Ravitaillement,

Vu les comptes du Ravitaillement de la commune de Pinon qui se résument comme suit:

Valeur des marchandises reçues par la commune de Pinon		au 31 décembre
1915.....	19 710F 95	
Pendant le 1er semestre 1916.....	17 629F 15	
Valeur totale des marchandises reçues fin juin 1916.....	37340 F 10	
Valeurs remises en paiement au Comité Régional d'Anizy le Château		
A la date du 31 décembre 1915.....	335F 60	
Au cours du 1er semestre 1916.....	300F	
Montant total des paiements au 30 juin 1916.....	635F60	
Soit un solde débiteur à fin juin 1916.....	36 704F50	
En faveur du Comité Régional d'Anizy le Château.		

Approuve les opérations de Ravitaillement de la commune de Pinon et reconnaît l'exactitude du compte tel qu'il est arrêté ci-contre ,se soldant par un débit de trente six mille sept cent quatre francs 50 centimes à la date du 30 juin 1916.

Décide que :

Une copie de la présente délibération sera délivrée à la Commission for Relief in Belgium et une autre copie au Comité national de Secours d'Alimentation ;un duplicata sera remis au Comité de district de Tergnier ,un triplicata au Comité régional d'Anizy le Château(Aisne)et un quadruplicata au Comité d'Alimentation du Nord de la France.

Ainsi fait et signé en séance du trente Octobre mil neuf cent seize ,à laquelle assistaient MM.Guéret ,Callay ,Heriot , Dufrenoy ,Fritsch ,Roger et Pinabel.

Séance du 12 Février 1917

délibération n°467: Ravitaillement par la Commission For Relief in Belgium-

Le Conseil Municipal :

Vu les délibérations en date du 12 mai 1915 relatives au Ravitaillement de la Commune de Pinon par la Commission for Relief of Belgium ,le comité national de Secours et d'Alimentation du Nord de la France et le Comité de district de Tergnier.

Vu la demande de ces organismes de voir clôturer au 31 décembre 1916 le troisième exercice des opérations de Ravitaillement .

Vu les comptes du Ravitaillement de la Commune de Pinon au 31 décembre 1915	19 710 Fr 95
Pendant le 1er semestre 1916	17 629 Fr 15
Pendant le 2 e semestre 1916	23 100 Fr 15
Valeurs totales des marchandises reçues à fin décembre 1916	60.440Fr 25

Valeurs remises en paiement au Comité Régional d'Anizy le Château:	
A la date du 31 décembre 1915	335Fr 60
Au cours du 1er semestre 1916	300Fr
Au cours du 2e semestre 1916	15.038Fr70
Montant total des paiements fin Décembre 1916	15.674Fr30
Soit un solde débiteur à fin Décembre 1916 de	44 .765Fr95
en faveur du Comité Régional d'Anizy le Château.	

Approuve les opérations de ravitaillement de la Commune de Pinon et reconnaît l'exactitude du compte tel qu'il est arrêté ci-contre ,se soldant par un débit de quarante quatre mille sept cent soixante cinq francs 95 centimes ,
Décide que:

une copie de la présente délibération sera délivrée à la Commission for Relief in Belgium et une autre copie au Comité National de Secours et d'Alimentation ;un duplicata sera remis au Comité de District de Tergnier ;un triplicata au Comité Régional d'Anizy le Château et un quadriplicata au Comité d'alimentation du Nord de la France.

Ainsi fait et signé en séance du 12 Février mil neuf cent dix sept

Le secrétaire municipal,

Le Maire,

Les conseillers,

Délibération n°468:-Bons monnaie communaux-

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'engagement suivant concernant les Bons monnaie communaux:

"le Maire soussigné de la commune de Pinon agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal s'engage expressément au nom et pour compte de ladite commune, à reconnaître pour dette et à rembourser intégralement après la guerre les Bons monnaie non autorisés ou non ratifiés par l'autorité allemande.

Fait à Pinon le douze février mil neuf cent dix sept.

Les Conseillers,

PINON EST EVACUE